

## ORDRE DU JOUR

**Séance extraordinaire du lundi, 23 mars 2026 à 19h00  
du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe à la salle Victorine-  
Veillette-Trépanier de l'Hôtel de ville située  
au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et dépôt séance tenante du projet de *Règlement numéro 2026-355 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.*
4. Dépôt séance tenante du projet de *Règlement 2026-353 relatif aux nuisances sonores et à la performance acoustique d'un parc éolien.*
5. Avis de motion et dépôt séance tenante du projet de *Règlement 2026-354 relatif à la protection des sources d'eau privées destinées à la consommation humaine et à l'abreuvement des animaux d'élevage dans le cadre d'un projet de parc éolien.*
6. Adoption du *Règlement numéro 2026-351 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Saint-Adelphe.*
7. Adoption du *Règlement numéro 2026-352 modifiant les Règlements numéros 2009-256 et 2021-321 relatifs à l'émission des permis et certificats.*
8. Octroi d'une commandite pour le Festival Country de la Fabrique de Saint-Adelphe.
9. Invitation à la soirée des gens Terres et saveurs.
10. Déploiement du Service d'aide à la recherche de logement (SARL) – invitations et modalités.
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

Julie Francoeur, directrice générale

## **Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi, 23 mars 2026 à 19h00  
du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe à la salle Victorine-Veillette-  
Trépanier de l'Hôtel de ville située au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe

Sont présents :	Mme Carole Neill	Mairesse
	Mme Laurie Fraser	Conseillère municipale
	M. Luc Bussières	Conseiller municipal
	Mme Nathalie Poirier	Conseillère municipale
	M. Roman Pokorski	Conseiller municipal
	Mme Nicole Lemay	Conseillère municipale
	M. Jonathan St-Arnaud	Conseiller municipal

Est présente également la directrice générale et greffière-trésorière Me Julie Francoeur.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Madame la mairesse Carole Neill.

Cinquante-deux ( 52 ) contribuables assistent à la rencontre.

### **Ouverture de la séance**

Carole Neill, mairesse de Saint-Adelphe, présidente de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

2026-03-082

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poirier

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 mars 2026 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée**

### **Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2026-355 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur le conseiller Roman Pokorski, conseiller(ère), qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera présenté pour adoption le *Règlement numéro 2026-355 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*.

Ce règlement vise à établir les valeurs éthiques de la Municipalité ainsi que les règles de conduite et obligations déontologiques applicables aux membres du conseil, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, afin d'assurer une gestion intègre, transparente et conforme aux attentes des citoyens.

Conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, le projet de règlement est déposé séance tenante par la directrice générale et greffière-trésorière.

Une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public conformément à la loi.

### **Dépôt du projet de Règlement numéro 2026-353 relatif aux nuisances sonores et à la performance acoustique d'un parc éolien**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 9 mars 2026;

La directrice générale et greffière-trésorière dépose séance tenante ledit projet de *Règlement numéro 2026-353 relatif aux nuisances sonores et à la performance acoustique d'un parc éolien*.

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2026-354 relatif à la protection des sources d'eau privées destinées à la consommation humaine et à l'abreuvement des animaux d'élevage dans le cadre d'un projet de parc éolien**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné relativement au projet de *Règlement numéro 2026-354 relatif à la protection des sources d'eau privées destinées à la consommation humaine et à l'abreuvement des animaux d'élevage dans le cadre d'un projet de parc éolien* lors de la séance ordinaire du 9 mars 2026;

CONSIDÉRANT qu'une irrégularité a été constatée dans le libellé du titre du règlement lors de cet avis de motion;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger cette irrégularité afin d'assurer la conformité et la concordance du titre du règlement;

CONSIDÉRANT que le titre du règlement aurait dû se lire comme suit :

« RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-354 RELATIF À LA PROTECTION DES SOURCES D'EAU PRIVÉES DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE ET À L'ABREUVEMENT DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE DANS LE CADRE D'UN PROJET DE PARC ÉOLIEN ».

CONSIDÉRANT que cette correction n'altère pas la substance ni la portée du règlement;

Avis de motion est, par la présente, donné par madame la conseillère Nicole Lemay, conseiller(ère), que le règlement numéro 2026-354 tel que corrigé sera présenté pour adoption.

La directrice générale et greffière-trésorière dépose séance tenante ledit projet de règlement numéro 2026-354 tel que corrigé.

2026-03-083

**Adoption du Règlement numéro 2026-351 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Saint-Adelphe**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 9 mars 2026 et que le projet de règlement a été déposé en séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan St-Arnaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le *Règlement numéro 2026-351 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Saint-Adelphe* soit adopté.

**Adoptée**

2026-03-084

**Adoption du Règlement numéro 2026-352 modifiant les Règlements numéros 2009-256 et 2021-321 relatifs à l'émission des permis et certificats**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire le 9 mars 2026 et que le projet de règlement a été déposé en séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Laurie Fraser

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le *Règlement numéro 2026-352 modifiant les Règlements numéros 2009-256 et 2021-321 relatifs à l'émission des permis et certificats* soit adopté.

**Adoptée**

2026-03-085

**Octroi d'une commandite pour le Festival Country de la Fabrique de Saint-Adelphe**

CONSIDÉRANT que le comité du Festival Country de Saint-Adelphe a présenté une demande de commandite en date du 3 mars 2026 pour son événement qui se tiendra du 9 au 12 juillet 2026 notamment sur le site de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que plus de 25 artistes country viendront performer dans le centre multifonctionnel lors du festival;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent accorder des commandites aux églises sous certaines conditions, notamment si l'église est reconnue comme un organisme de bienfaisance ou si la commandite sert un objectif d'intérêt public;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* accordent aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population;

CONSIDÉRANT que les dispositions ne doivent pas s'interpréter de façon littérale ou restrictive et que ladite Loi précise que les municipalités ont le pouvoir de soutenir des initiatives culturelles, sociales et économiques qui bénéficient à la population;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu à l'article 91 premier alinéa paragraphe 2 de la *Loi sur les compétences municipales* que la Municipalité est autorisée à offrir une aide financière à la Fabrique Saint-Cœur de Marie, communauté de Saint-Adelphe, pour la tenue Festival Country de Saint-Adelphe puisque cela a pour objet la poursuite, sur son territoire, d'une activité et initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé madame la conseillère Nathalie Poirier

Et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise, tel que permis par la législation en vigueur, le versement d'une commandite d'un montant de 3 000 \$ à la Fabrique de Saint-Adelphe pour la tenue de l'activité culturelle « Festival Country de Saint-Adelphe » qui se tiendra du 9 au 12 juillet prochain dans le centre multifonctionnel.

QUE cette contribution soit accordée conditionnellement à ce que les organisateurs détiennent et maintiennent en vigueur une couverture d'assurance responsabilité civile adéquate pour la tenue de l'événement et qu'une preuve d'assurance soit fournie à la Municipalité;

QUE les coûts liés à l'utilisation de conteneurs pour la gestion des matières résiduelles durant l'événement soient entièrement assumés par les organisateurs du festival;

QUE les organisateurs devront effectuer une demande auprès de la Municipalité pour la réservation des tables nécessaires à la tenue de l'activité, en assumer les coûts et être responsables de leur transport;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à prendre toute mesure nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

**Adoptée**

2026-03-086

### **Participation à la soirée des gens de Terre et Saveurs**

CONSIDÉRANT l'invitation reçue de la Fédération de l'UPA de la Mauricie pour participer à la Soirée des gens de Terre et Saveurs;

CONSIDÉRANT que cet événement vise à reconnaître l'engagement et la contribution des acteurs du milieu agricole et agroalimentaire de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que plusieurs entreprises agricoles du territoire de la Municipalité de Saint-Adelphe sont représentées dans le cadre de cet événement;

CONSIDÉRANT que la participation du conseil municipal permet de soutenir et de valoriser les initiatives locales et régionales en matière agricole;

CONSIDÉRANT que l'événement se tiendra le 16 avril 2026 et que les délais d'inscription sont antérieurs à la prochaine séance du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par madame la conseillère Nicole Lemay  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la participation de deux (2) membres du conseil municipal à la Soirée des gens de Terre et Saveurs qui se tiendra le 16 avril 2026;

QUE les frais d'inscription au coût de 105 \$ par personne, pour un total maximal de 210 \$, soient assumés par la Municipalité;

QUE les dépenses soient prises à même les crédits budgétaires prévus à cette fin;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à procéder à l'inscription des participants et à effectuer les paiements requis.

**Adoptée**

2026-03-087

**Déploiement du Service d'aide à la recherche de logement (SARL) – Invitations et modalités.**

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de l'Office d'habitation de la Vallée de l'Énergie concernant le déploiement du Service d'aide à la recherche de logement (SARL) sur le territoire;

CONSIDÉRANT que ce service vise à accompagner les citoyens, notamment les plus vulnérables, dans leurs démarches pour trouver un logement adéquat;

CONSIDÉRANT que ce programme permet notamment de diminuer l'itinérance et de mieux arrimer l'offre de logements aux besoins du milieu;

CONSIDÉRANT que le financement du programme est assuré à 90 % par la Société d'habitation du Québec et que la contribution municipale représente 10 % des coûts;

CONSIDÉRANT que la contribution annuelle estimée pour la Municipalité de Saint-Adelphe est d'environ 202,15 \$;

CONSIDÉRANT que la participation de la Municipalité est requise par résolution afin de confirmer son engagement au programme;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Bussière  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Adelphe confirme son adhésion au Service d'aide à la recherche de logement (SARL) déployé par l'Office d'habitation de la Vallée de l'Énergie;

QUE la Municipalité s'engage à assumer sa part de contribution financière équivalente à 10 % des coûts du programme, telle qu'établie annuellement;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Office d'habitation de la Vallée de l'Énergie.

**Adoptée**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

DÉBUT : 19H09  
FIN : 19H56

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H56

---

Carole Neill, Mairesse

---

Julie Francoeur, Directrice générale

\*\*\*\*\*